



COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 05 FÉVRIER 2020

DÉLIBÉRATION N° 2020-35

GÉSTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GÉMAPI)

35 – Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant le marché public de lutte contre la Renouée du Japon dans le cadre de l'aménagement écologique du Bois d'Orville à LOUVRES (Opération n° 510 A)

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le jeudi 30 janvier 2020, s'est réuni le mercredi 05 février 2020 à la salle des fêtes de BONNEUIL-EN-FRANCE, 11 Chemin de la Voirie - 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Guy MESSENGER, Président du SIAH et Maire honoraire de la Commune de LOUVRES

L'an deux mille vingt, le cinq février à neuf heures,

Date de la convocation : Le jeudi 30 janvier 2020

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Guy MESSENGER - Président du Syndicat

Vice-Président(e)s présent(e)s : Didier GUEVEL, Vice-Président - Christine PASSENAUD, Vice-Présidente - Maurice MAQUIN, Vice-Président - Alain BOURGEOIS, Vice-Président - Gérard SAINTE BEUVE, Vice-Président - Anita MANDIGOU, Vice-Présidente - Gilles MENAT, Vice-Président - Jean-Luc HERKAT, Vice-Président - Marie-Claude CALAS, Vice-Présidente

Secrétaire de séance : David DUPUTEL - Délégué de la commune de SAINT-WITZ

44 présent(e)s

Dont 43 présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CARPF :

Joël DELCAMBRE et Tony FIDAN (Commune d'ARNOUVILLE), Jean-Luc HERKAT (Commune de BONNEUIL-EN-FRANCE), Marie-Claude CALAS (Commune de BOUQUEVAL), Jean-Noël BELLIER et Marcel BOYER (Commune d'ÉCOUEN), Roland PY (Commune de FONTENAY-EN-PARISIS), Jean-Michel DUBOIS et Olivier BOISSY (Commune de GONESSE), Anita MANDIGOU et Claudine FLESSATI (Commune de GOUSSAINVILLE), Robert DESACHY et Francis COLOMIES (Commune de LE MESNIL-AUBRY), Didier GUEVEL et Marcel HINIEU (Commune de LE PLESSIS-GASSOT), Gérard SAINTE BEUVE et Patrice GEBAUER (Commune de LE THILLAY), Guy MESSENGER et Alain CLAUDE (Commune de LOUVRES), Bernard VERMEULEN et Patrick LEPEUVE (Commune de ROISSY-EN-FRANCE), Richard ZADROS et David DUPUTEL (Commune de SAINT-WITZ), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Commune de VÉMARS), Christine PASSENAUD et Cathy CAUCHIE (Commune de VILLERON), Maurice MAQUIN (Commune de VILLIERS-LE-BEL)

C3PF :

Jean-Claude LAINÉ et Gilles MENAT (Commune de BAILLET-EN-FRANCE), Stéphane BECQUET (Commune de MAREIL-EN-FRANCE), Geneviève BENARD-RAISIN et Catherine ROY (Commune de MONTSOULT)

CAPV :

Claude ROUYER (Commune d'ATTAINVILLE), Gilles BELLOIN et Joëlle POTIER (Commune de BOUFFÉMONT), Paul-Édouard BOUQUIN (Commune de DOMONT), Alain BOURGEOIS et Jean-Robert POLLET (Commune d'ÉZANVILLE), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Commune de MOISSELLES), Jean-Yves THIN (Commune de PISCOP), Roger GAGNE (Commune de SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT)

Formant la majorité des membres en exercice.

Et 1 présent sans droit de vote

CAPV :

Louis LE PIERRE (Commune d'ÉZANVILLE)

1 absent et représenté

CARPF :

Léon ÉDART (Commune de VILLIERS-LE-BEL) a donné pouvoir à Maurice MAQUIN (Commune de VILLIERS-LE-BEL)

GÉSTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GÉMAPI)

35 – Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant le marché public de lutte contre la Renouée du Japon dans le cadre de l'aménagement écologique du Bois d'Orville à LOUVRES (Opération n° 510 A)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Les bassins du Bois d'Orville sur le territoire de la commune de LOUVRES sont fortement impactés par la présence de Renouée du Japon.

La Renouée du Japon se reprend très largement sur les bassins et continue de gagner du terrain.

Cette plante envahissante empêche le développement de toutes autres espèces végétales. Elle ne présente pas d'abri pour la faune et laisse les sols à nu en hiver, entraînant l'érosion des sols.

Sa facilité à se reprendre et sa robustesse lui permettent de se développer sur les ouvrages provoquant une fragilisation de ces derniers.

Dans le cadre d'un projet de restauration hydro morphologique du ru du Rhin, le SIAH souhaite lancer des prestations visant à éradiquer cette plante.

L'opération de restauration écologique des bassins du Bois d'Orville comprend la plantation d'espèces végétales ainsi que des travaux dans le cours d'eau. Ces travaux ne peuvent pas être conduits tant que le terrain n'est pas exempt de risque de diffusion de la Renouée du Japon.

Afin de préparer le terrain pour les travaux de restauration la plante doit être, auparavant, éradiquée.



Les prestations débuteront en avril 2020 et se dérouleront sur 3 mois hors période de préparation.

Le montant estimatif de ces travaux d'élève à 250 000€ HT.

Les crédits sont prévus au budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI, chapitre 23, article 2315.

GÉSTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GÉMAPI)

35 – Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant le marché public de lutte contre la Renouée du Japon dans le cadre de l'aménagement écologique du Bois d'Orville à LOUVRES (Opération n° 510 A)

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Jean-Luc HERKAT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2124-1, L. 2124-2 et R. 2124-1,

Considérant la nécessité de lancer la procédure d'attribution par voie d'appel d'offres ouvert,

GÉSTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GÉMAPI)

35 – Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant le marché public de lutte contre la Renouée du Japon dans le cadre de l'aménagement écologique du Bois d'Orville à LOUVRES (Opération n° 510 A)

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- Autorise** le Président à lancer la procédure d'attribution par voie d'appel d'offres ouvert et à signer le marché public avec le(s) titulaire(s) concernant la réalisation des prestations d'éradication de la Renouée du Japon sur les deux bassins du Bois d'Orville sur le territoire de la commune de LOUVRES (Opération n° 510A),
- 2- Prend acte** que le montant prévisionnel des prestations est de 250 000€ HT,
- 3- Prend acte** que les crédits sont prévus au budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI, chapitre 23, article 2315,
- 4- Et autorise** le Président à signer tout acte relatif à la procédure de lancement et à l'attribution de ce marché public.

BONNEUIL-EN-FRANCE, le mercredi 05 février 2020

Guy MESSAGER,

Signé

Président du Syndicat,
Maire honoraire de LOUVRES.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 17/02/2020
Affichée le : 21/02/2020
Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.